



MOLOSSER-CLUB DER SCHWEIZ

Club Suisse du molosse
Club svizzero del molosso



Betreut die Rassen:
Cane Corso, Dogo Argentino, Fila Brasileiro,
Mastin Español, Mastino Napoletano, Tosa Inu

Präsidentin des MCS
Britta Holinger
In der Klus 10
4117 Burg i.L.

Bundesamt für
Veterinärwesen,
3003 Bern 1

Burg, le 3 août 2007

**Révision partielle du droit d'obligation (responsabilité envers les chiens dangereux)
Ouverture de la procédure du 18 juin 2007
Notre point de vue**

Monsieur le conseiller fédéral

Nous avons bien reçu votre rapport et votre projet ayant comme thème les chiens dangereux et vous en remercions.

Après une étude approfondie des documents, nous vous informons que la **variante 1** que vous nous avez proposée est celle qui nous convient le mieux. De cette manière, la classification des différentes races ne serait pas mise en question et les conditions seraient plus uniformes pour les propriétaires de chiens.

En ce qui concerne l'alinéa 2, article 56, quelque chose nous tient à cœur et nous le regrettons vivement car cela pourrait être un piège pour les propriétaires des soi-disant chiens dangereux. Comme vous le savez sûrement, nos chiens ont toujours les plus mauvaises cartes dès qu'ils sont cités sur les listes absurdes. Si un chien qui ne se trouve pas sur la liste attaque un chien qui y figure et le mord sérieusement, il est clair que le chien étant sur la liste sera automatiquement le fautif et considéré comme bouc émissaire. C'est la raison pour laquelle nous espérons que vous réviserez à fond la variante 1.

La variante 2 ne peut pas être acceptée car la responsabilité en question toucherait une minorité et la définition races dangereuses resterait toujours un thème à traiter.

Nous portons toutes nos espérances sur vos décisions et vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

Britta Holinger